

ASSEMBLEE GENERALE DU CROM DE SOUSSE

12-01-2002

RAPPORT D'ACTIVITES

2000-2001

*Le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins de Sousse, institué par la loi N° 91-21 du 13 mars 1991 et son décret d'application N° 91- 1647, vient de clôturer sa dixième année.*

**Prérogatives de l'Ordre Régional :**

*Le conseil régional exerce, dans le cadre de sa compétence territoriale et sous le contrôle du conseil national, les attributions suivantes :*

*1°) Il veille au maintien des principes de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de la profession de médecin et au respect, par tous ses membres, des devoirs professionnels et du code de déontologie.*

*2°) Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession.*

*3°) Il représente et défend les intérêts moraux des médecins.*

*4°) Il accorde les autorisations aux stagiaires internés ou résidents en vue d'effectuer des remplacements dans les cabinets et les formations sanitaires privés.*

*5°) Il perçoit la cotisation qui doit être versée par les médecins relevant de sa circonscription territoriale.*

*6°) Il examine les conventions, contrats et avenants relatifs à l'exercice de la profession.*

*7°) Il détient le tableau de l'ordre des médecins qui lui communique régulièrement le conseil national.*

*8°) Il communique au conseil national toute modification concernant notamment les adresses et le mode d'exercice des médecins relevant de sa compétence territoriale.*

*9°) Il donne son avis au conseil national sur l'ouverture de cabinet médical et d'une manière générale sur toute question intéressant les activités médicales dans sa circonscription territoriale.*

*D'une manière générale, et à l'exclusion du pouvoir disciplinaire, le conseil régional exerce les prérogatives qui lui sont dûment déléguées par le conseil national et veille à l'exécution des décisions, des règlements établis et des instructions du conseil national.*

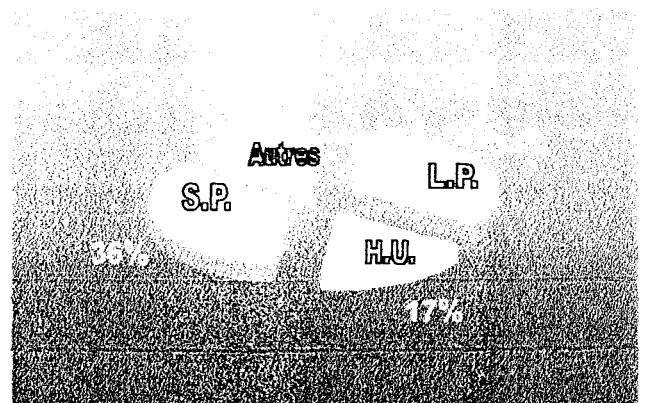
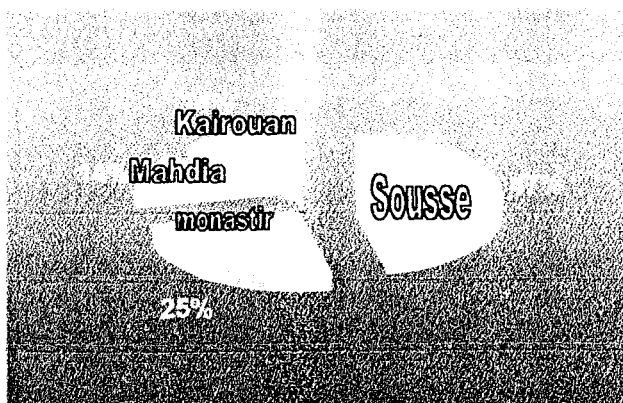
**Composition du Bureau 2000-2001:**

Dr Abdelhamid HARBI : Président  
 Dr Béchir BOURAOUI : Vice Président  
 Dr Hichem BEN NACEUR: Secrétaire Général  
 Dr Youssr ZINELABIDINE :Secrétaire G. Adjoint  
 Dr Najeh CHENITI : Trésorier  
 Dr Younes DAHMANE : Membre chargé de la F.M.C  
 Dr Najoua BOUZGARROU BESBES: Membre  
 Dr Habib KHARRAT: Membre

Le C.R.O.M de Sousse compte actuellement 1624 médecins inscrits dont 564 exercent dans le secteur de la santé publique, 559 en libre pratique, 284 en hospitalo-universitaire et 217 dans d'autres secteurs (médecine du travail, C.N.S.S...)

Le gouvernorat de Sousse compte 752 médecins, Monastir 414, Kairouan 225 et Mahdia 233.

Gouvernorat M.Exercice	SOUSSE		MONASTIR		MAHDIA		KAIROUAN	
	98-99	00-01	98-99	00-01	98-99	00-01	98-99	00-01
L.P.		274		129		73		83
S.P.		187		152		110		115
H.U.		160		90		26		08
AUTRES		131		43		24		19
TOTAL	685	752	406	414	213	233	225	225



Nous vous présentons dans ce rapport le bilan des activités des 2 dernières années (2000- 2001) :

L'acquisition du nouveau local, annoncé lors de la dernière Assemblée Générale a été concrétisée et le C.R.O.M.de Sousse occupe son nouveau siège depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000.

## I - Activités courantes :

### 1°/ Inscriptions et demandes de qualification :

Au cours des 2 dernières années, nous avons enregistré 160 nouvelles inscriptions (155 en 1998-1999) et 80 demandes de qualification en tant que spécialiste ou compétent.

### 2°/ Ouvertures de cabinets médicaux :

Nous avons autorisé l'ouverture de 95 cabinets médicaux ( 82 en 98/99). Cependant nous constatons 22 fermetures ( 18 en 98/99) et 42 transferts (38 en 98/99).

### 3°/ Remplacements :

Nous avons enregistré 126 demandes de remplacement ( 115 en 98/99). Ces chiffres ne traduisent pas encore la réalité. Le CROM insiste toujours sur l'importance de la déclaration des remplacements pour préserver les droits des médecins remplaçants et remplacés.

### 4°/ Conventions :

Le CROM de Sousse a reçu au cours des 2 dernières années 271 conventions pour visa ( 245 en 98-99).

Des conditions essentielles sont exigées pour tout visa :

- Exclusion de toute forme de médecine curative comme le stipulent les lois en vigueur.
- Fixation d'honoraires minimum par vacation : 10d 000 pour les médecins généralistes et 12d 000 pour les spécialistes.
- Exigence de clauses notifiant le droit de résiliation avec des conditions juridiques acceptables et honorables.
- Indépendance professionnelle du médecin vis à vis de l'administration, ainsi que le respect du secret professionnel.

*La prolifération d'infractions dans l'exercice de la médecine au sein des entreprises ( soins curatifs contraires aux lois en vigueur, exercice de la médecine préventive ou de contrôle sans contrat de convention ) nous a amené à adresser une lettre aux chefs d'entreprises concernés, leur rappelant le caractère illégal de l'exercice de la médecine curative dans les entreprises et le caractère irrégulier de l'exercice de la médecine du travail et de contrôle sans contrat visé par le C.R.O.M.. Une copie de cette lettre à été adressée à la direction Régionale de la Santé Publique, à la Direction Régionale des affaires Sociales et au C.NO.M..*

### **5°/ Plaintes :**

*70 plaintes ont été reçues au cours de ces 2 dernières années. Tous les confrères ont été convoqués (87 plaintes en 98-99 avec 32 convocations)*

*Ces plaintes se rapportent aux rubriques suivantes :*

- Publicité, plaques irrégulières, enseignes : 18 affaires*
- Certificats médicaux de complaisance : 7 affaires (4 C.M. ont été délivrés à des mineurs). Ces plaintes ont émané des établissements scolaires ou des parents .*
- Affaires en justice : certificats médicaux et aléas thérapeutiques : 3 affaires*
- Bradage de l'exercice médical : 8 affaires*
- Exercice irrégulier de la médecine libérale par des médecins du secteur public : 4 affaires*
- Conventions non visées : 10 affaires*
- Exercice illégal de la médecine : 2 affaires*
- Litige entre médecins contrôleurs et médecins du travail : 4 affaires*
- Problème de confraternité : médecin – médecin, médecin- pharmacien et conflit médecin – malade : 16 affaires*
- Remplacements irréguliers : 2 affaires*
- Autres : 7 affaires*

*7 confrères ont été proposés pour traduction devant le conseil de discipline, les autres affaires ont été réglées à l'échelle du CROM.*

*Ces plaintes traduisent l'état de malaise que vit la profession, mais ne doivent nullement justifier les entorses à la déontologie.*

*L'examen et l'étude des plaintes nous font perdre un temps et une énergie qui pourraient être consacrés à d'autres activités intéressant la profession.*

## II - Formation Médicale Continue

*La Formation Médicale Continue est l'affaire de la profession à travers ses diverses composantes (universités, Conseil de l'Ordre, Sociétés scientifiques, syndicats ...). Une commission vient d'être constituée, regroupant des confrères de tous les modes d'exercice dans le but d'instaurer une coordination entre les différents intervenants dans la région, de renforcer et de moderniser ce mode de formation avec en particulier l'incitation des médecins à suivre des stages pédagogiques comme cela est pratiqué dans le secteur hospitalo-universitaire.*

*Le C.R.O.M.S. a par ailleurs participé à une table ronde « La Formation Médicale Continue » organisée le 14/06/2001 par le groupe M.G. et le département de médecine communautaire de la Faculté de Médecine de Sousse. Cette participation a consisté en une conférence présentée par le Président du C.R.O.M.S. intitulée : Place du Conseil de l'Ordre des Médecins dans la F.M.C.*

*Dans cette rubrique, nous avons organisé :*

*- Une session de formation en informatique et Internet pour 20 Médecins au mois de mai et juin 2000.*

*- Une table ronde ayant pour thème « fautes médicales et aléas thérapeutiques » le 30/11/2001. 150 confrères y ont assisté.*

## III - Information :

*Nous avons édité deux **Circulaires d'information du CROM de Sousse**. Nous demandons à tous les confrères de nous fournir leur adresse électronique. Ils recevront toutes les informations régulièrement par E-Mail.*

## IV -Soutien aux confrères :

*Au cours des 2 dernières années, le CROM de Sousse a apporté son aide et son soutien dans les limites de ses prérogatives à quatre confrères ayant des affaires en Justice.*

*Dans l'exercice libéral, nous recommandons toujours aux confrères de contracter une police d'assurance couvrant les risques professionnels.*

## V-Action Sociale :

*Dans le cadre de l'action sociale et humanitaire, une aide matériel a été allouée annuellement au fond de solidarité 26-26 et au centre des malvoyants « LAZARET »*

## VI - Réunions :

*Monsieur le gouverneur de Sousse a reçu les bureaux des C.R.O.M, C.R.O.P. et C.R.O.M.D. en janvier 2001. Nous avons obtenu une promesse pour l'acquisition d'un lot de terrain pour les trois conseils régionaux ;*

### Le CROM de Sousse a tenu plusieurs réunions :

- *Une réunion avec le Directeur Régional de la Santé publique de Sousse en juin 2000 ;*
- *Une réunion avec les membres des bureaux des syndicats des médecins universitaires Farhat hached, Sahloul et Monastir, du syndicat des médecins de la Santé publique de Sahloul le 11/04/01 et du syndicat des médecins libéraux de Sousse, Monastir, Mahdia et Kairouan le 12/10/2000.*

### Plusieurs points ont été abordés au cours de ces réunions :

- *Représentativité aux conseils de l'ordre en fonction des modes d'exercice.*
- *Assurance – maladie*
- *Assistance des confrères traduits devant la justice*
- *Activité privée complémentaire*
- *Formation médicale continue*
- *Conditions de travail*
- *Sécurité des médecins surtout dans les services des urgences.*
- *Médecine dans le secteur touristique*
- *Gardes médicales*
- *Compétences et qualifications*

*Une réunion avec les médecins Radiologues de la région a été consacrée à l'étude du projet de création d'un centre IRM dans la région.*

*Nous avons aussi participé à trois séances de coordination entre le Conseil National et les Conseils Régionaux.*

- *Les 11 –12 mars 2000 : consacrée au code de déontologie et au règlement intérieur ;*
- *Les 18 – 19 novembre 2000 consacrée au règlement intérieur et à la réforme de l'assurance maladie ;*
- *Les 21 – 22 Avril 2001 consacrée au conventions et conventionnement. Un plan d'action a été élaboré et présenté par le C.R.O.M. de Sousse .*

*Monsieur Le Ministre de la Santé Publique a reçu le 24/11/2001 le bureau du C.N.O.M. et les présidents des C.R.O.M.*

*Plusieurs problèmes ont été évoqués :*

- ♦ Assurance – Maladie*
- ♦ Médecine curative dans les entreprises*
- ♦ F.M.C.*
- ♦ Renforcement du pouvoir des conseils régionaux par l'instauration d'un pouvoir disciplinaire.*

*Le CROM de Sousse a également veillé comme le prévoit la réglementation :*

- A la représentativité des médecins dans les Conseils d'Administration des E.P.S.*
- A la représentativité des médecins dans les commissions régionales de fiscalité.*

**Recommandations :**

- Instaurer une représentativité au sein des C.R.O.M. et du C.N.O.M.*
- Doter les C.R.O.M. d'un certain pouvoir disciplinaire (avertissement ,blâme)*